

---

aboutissant à son élimination de même que l'engagement de ne pas recourir à des programmes de remplacement ayant des effets similaires.

L'Administration américaine a demandé pour 1996 des crédits de 959 millions de dollars US pour l'EEP, ce qui est le maximum autorisé aux termes de la disposition de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture relative à l'engagement de subvention des exportations. Le Canada va suivre de près l'utilisation que feront les États-Unis des crédits déjà affectés à l'EEP pour voir à ce qu'ils ne soient pas transférés à un autre programme et qu'ils ne soient pas utilisés pour contourner les engagements de subvention des exportations pris par les États-Unis aux termes de l'OMC.

### **Programme de promotion commerciale**

Le Programme de promotion commerciale des États-Unis (*Market Promotion Program - MPP*) est autorisé en vertu de la loi américaine de 1990 sur les aliments, l'agriculture, la conservation et le commerce (la *Farm Bill* de 1990). Il est administré par le Service de l'agriculture étrangère (*Foreign Agricultural Service*) du Département de l'Agriculture. Le financement pour l'exercice 1995 a été augmenté à 110 millions de dollars US par le Congrès. Pour l'exercice 1996, l'administration américaine a de nouveau demandé des crédits de 110 millions de dollars US. L'industrie canadienne s'inquiète des effets de ce programme sur le marché intérieur canadien et sur les exportations canadiennes vers les marchés de pays tiers.

### **Programme de garantie des crédits à l'exportation à moyen terme (GSM-103)**

Aux termes du programme GSM-103, la Société de crédit pour les produits de base (*Commodity Credit Corporation - CCC*) est autorisée à accorder des prêts à faibles taux d'intérêt afin de favoriser la vente d'une grande variété de produits agricoles primaires et transformés américains. La CCC garantit 98 % du capital et une partie de l'intérêt couru pendant la période de financement, qui peut aller de trois à dix ans. Si les importateurs ou leurs banques manquent à leurs engagements, la CCC honore la garantie en versant à l'exportateur ou à sa banque la somme du capital et de l'intérêt visée par la garantie. Les ventes protégées par le GSM-103 faussent les échanges en raison des conditions préférentielles des prêts consentis, qui dépassent celles des prêts commerciaux. Aux termes du *Farm Bill* de 1990, le gouvernement américain doit consacrer chaque année, en vertu du Programme GSM-103, 500 millions de dollars US en garanties de crédits à l'exportation à moyen terme.

Aux termes de l'article 10 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, les membres de l'OMC se sont engagés à élaborer des disciplines d'envergure internationale régissant les crédits à l'exportation, les garanties de crédits et les programmes d'assurance. En 1994, les signataires de l'Accord de l'OCDE sur les lignes directrices pour les crédits à l'exportation dûment autorisés (l'Accord) ont pris l'engagement ferme d'entreprendre des négociations visant à inclure les produits agricoles dans l'Accord. Un Groupe de travail sur l'agriculture a été créé dans le but de produire, au plus tard en avril 1996, l'ébauche d'une entente sectorielle sur les crédits à l'exportation de produits agricoles, avec options. L'objectif du Canada, aux termes de l'OCDE, est d'arriver à une entente sur des disciplines importantes concernant le recours aux crédits à l'exportation de produits agricoles, y compris, par exemple, une période maximale de remboursement de 180 jours pour la plupart des produits agricoles. Cet objectif est partagé par la plupart des autres membres de l'OCDE, à l'exception des États-Unis, qui sont en faveur de périodes de remboursement beaucoup plus longues, conformément à celles qui sont prévues dans les programmes de crédits existants, comme le programme GSM-103.